

Libérez le potentiel des placements non traditionnels grâce à cette occasion de placement qui exploite le pouvoir des cotes de recherche de Fidelity.

Un potentiel de rendement accru.

La prise de positions longues et courtes est une approche différente des placements en actions canadiennes et offre la possibilité de profiter des hausses comme des baisses des cours boursiers.

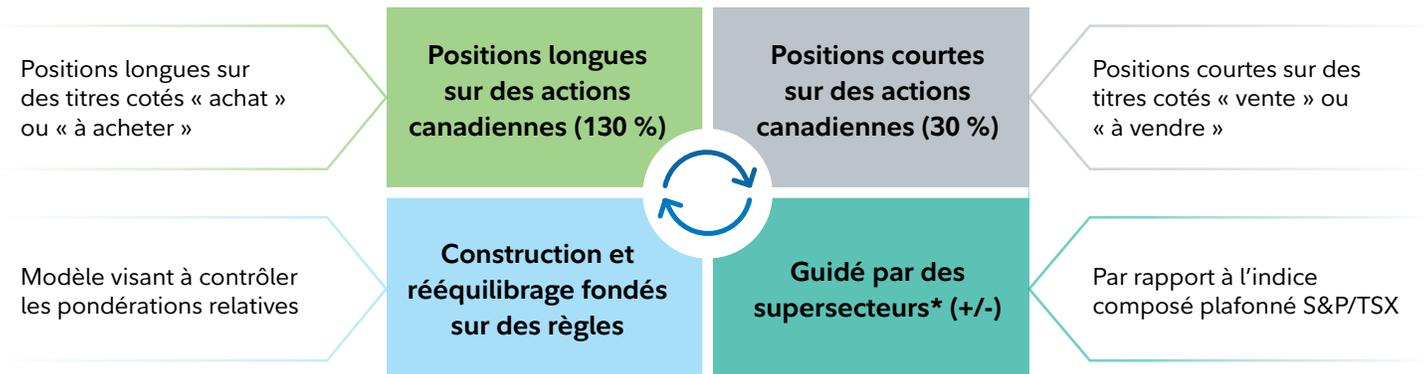
Le pouvoir de la recherche de Fidelity.

Les cotes de recherche exclusives de Fidelity servent de guide à l'égard des titres cotés « achat » (positions longues) et des titres cotés « vente » (positions courtes).

Une gestion des risques en continu.

Un cadre intégré aide à gérer le risque au sein du portefeuille.

Structure du Fonds



* Le Fonds est guidé par des « supersecteurs », c'est-à-dire des groupements de secteurs GICS fondés sur leur exposition à l'économie. Ils comprennent les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, ceux de l'industrie, ceux des ressources et ceux de la consommation. Les positions dans chaque supersecteur (sensibles aux taux d'intérêt, industrie, ressources et consommation) sont plus ou moins équilibrées dans le but d'atténuer le risque et de diversifier les sources de rendement.



Reetu Kumra

Directrice en chef de la recherche et gestionnaire de portefeuille
Chez Fidelity depuis 2012

Expérience dans les secteurs suivants :

- assurance
- immobilier
- énergie
- produits de première nécessité
- sources d'énergie et services collectifs

M^{me} Kumra a obtenu une maîtrise en administration des affaires en finances et en comptabilité de la Booth School of Business de l'Université de Chicago, une maîtrise en statistique de l'Université Harvard et un baccalauréat spécialisé en statistique, biologie et mathématiques de l'Université de Toronto. Elle détient le titre d'analyste financière agréée (CFA®).

M^{me} Kumra gère les FNB Fidelity Avantage Bitcoin^{MD} et FNB Fidelity Avantage Ether^{MC}.

Détails sur le Fonds

Stratégie	Positions longues/courtes sur actions
Ratio cible des positions longues/courtes	Habituellement 130 % de positions longues/30 % de positions courtes
Indice de référence	Indice composé plafonné S&P/TSX
Niveau de risque	Moyen
Placement minimum	500 \$ CA

Codes de fonds

	SÉRIE B	SÉRIE S5	SÉRIE S8	SÉRIE F	SÉRIE F5	SÉRIE F8
	FSI	FSI	FSI	SF	SF	SF
Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes	7769	7770	7771	7772	7773	7774
Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes \$ US	7761	7762	7763	7764	7765	7766

Symbole boursier

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes – série FNB

FCLS

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site fidelity.ca/strategiesalternatives



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un fonds négocié en bourse (FNB) peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Le Fonds est un fonds commun de placement non traditionnel (aussi appelé organisme de placement collectif alternatif). Il a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs ou d'utiliser des stratégies de placement que les fonds communs de placement conventionnels ne peuvent pas utiliser. Parmi les stratégies spécifiques qui différencient ce Fonds des fonds communs de placement conventionnels, mentionnons le recours accru à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture, la capacité augmentée de vendre des titres à découvert et la possibilité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Si elles sont adoptées, ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds et elles peuvent, dans certaines conditions du marché, accélérer le rythme auquel la valeur du Fonds diminue.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres de série FNB. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, la performance entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels d'un fonds pourrait différer. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

L'indice composé plafonné S&P/TSX impose des pondérations plafonnées de 10 % sur tous les titres compris dans l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX représente environ 95 % du marché boursier canadien.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.